



Premier président de la Cour de cassation

Président du Conseil Supérieur Pouvoir  
Judiciaire

Ouverture de l'année judiciaire 2020

Sous la devise :

« La justice est le fondement d'un  
développement global »

**Au nom de Sa Majesté le Roi ;**  
**Je déclare cette séance officielle ouverte**

Honorable présence chacun par son nom est sa qualité, avec le l’appréciation et leur le respect qui lui est dû ;

Par autorisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que dieu le protège, Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, nous tenons cette session officielle pour ouvrir la nouvelle année judiciaire.

Ouverture avec des sentiments de fierté, d'appréciation et de gratitude pour le soin royal qui nous est imparti.

Une autorisation Royale qui exprime clairement le souci constant de Sa Majesté de donner à la famille de la justice la place qui lui rassoit, et d'assurer son indépendance et de préserverses traditions authentiques, qui s'étendent tout au long de l'histoire ancienne du Maroc.

Soins royaux, forts dans son symbolisme et ses connotations, profonds dans ses significations et ses dimensions, pour lesquels nous envoyonsnos signes de loyauté a sa Haute

Majesté, en espérant du Tout-Puissant de nous inspirer, de nous guider et de nous ouvrir les voies du succès et de la réussite et de protéger notre Roi en tant que leader, inspirateur et guide et de veiller sur lui.

Honorables invités;

Cette authentique tradition judiciaire a été encore plus éclatante avec cette participation distinguée d'une élite de responsables qui expriment par leur présence le grand respect qu'ils octroient à la justice et leur appréciation des efforts et des sacrifices des juges marocains, protecteurs de la justice.

Un message de confiance de votre part, excellences, qui nous oblige à vous remercier énormément et à vous louer grandement pour cette attention et cet honneur.

**Mesdames et messieurs ;**

L'année 2019 a été une nouvelle étape dans le processus d'établissement et de construction des institutions et des valeurs du Pouvoir Judiciaire au milieu de la dynamique, de la réforme et des grands ateliers de développement que notre pays connaît.

Une année au cours de laquelle nous avons été appelés à relever le rythme de ce travail national sérieux pour qu'il soit au niveau des multiples attentes et défis à travers, une vision globale de la stratégie intégrée en conformité avec des objectifs

et des priorités et des valeurs spécifiques et un message clair basé sur les hautes orientations Royales et le texte et l'esprit de la Constitution et sur les gains des nombreuses réformes que notre pays a accumulées au cours des dernières années.

Une année, pour établir la confiance et contribuer à l'établissement de relations claires et responsables avec le reste des Pouvoirs et à identifier les domaines de coopération et de gérer les équilibres entre eux afin d'assurer l'indépendance réelle du Pouvoir Judiciaire dans ses dimensions individuelles et institutionnelles.

L'indépendance n'a jamais été une fin ou un objectif, mais un pilier pour garantir les droits, sauvegarder les libertés, répondre aux injustices, lutter contre la corruption, assurer la sécurité judiciaire et contribuer à la construction du nouveau Maroc dans le contexte d'un monde en transformation avec des valeurs et des relations complexes et en constant changement.

**Maroc de la liberté, dignité, égalité, citoyenneté, le Maroc du développement global, le Maroc de modèle et d'excellence, le Maroc de Mohammed VI.**

**Mesdames et messieurs ;**

Ce n'est un secret pour personne que le succès de grands projets sociaux comme celui-ci exige beaucoup d'audace et de

gouvernance afin de poser des armatures solides et d'établir les meilleures pratiques sur des bases solides avec des pas sûrs.

Le défi que nous devons relever est de construire en profondeur, de confronter la coercition avec réalisme, de changer les mentalités avec patience et d'avancer vers l'avenir avec créativité, des initiatives proactives sérieuses, une pensée participative, des approches transparentes et une gestion efficace qui exploite les opportunités et comble les niches de l'erreur et de la négligence.

Ici, je dois valoriser l'esprit de coopération et la volonté sérieuse exprimée par les différentes autorités et institutions nationales et internationales afin de faire de cette expérience unique un succès à différents niveaux.

Je voudrais ici remercier Son Excellence le Ministre de la Justice, à qui nous renouvelons nos sincères félicitations et notre grande fierté dans la détermination exprimée. Il a travaillé dur pour donner au Pouvoir Judiciaire sa juste place, cela ne doit pas sembler étrange de la part d'une personnalité nationale responsable de la stature de Maître Mohamed bin Abdelkader.

Notre appréciation aux efforts de M. le Secrétaire général et de tous les directeurs centraux du Ministère de la Justice qui contribuent à la construction de ce grand atelier de réforme avec toute responsabilité et engagement.

Mes remerciements et éloges à mon cher confrère M. Le Procureur général du Roi près la Cour de cassation, au Président du parquet, M. Mohamed AbdNabaoui, et à toute son équipe du le Secrétaire général aux chefs des pôles pour le dynamisme et la volonté authentique qu'ils ont exprimés afin d'établir les piliers d'un Pouvoir Judiciaire fort, indépendant et efficace.

Le devoir de reconnaissance nous oblige de saluer chaleureusement tous les membres distingués du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et à tous ceux qui travaillent dans ses structures, tels que les chefs de pôles, de directions, de divisions et de services, les juges, les membres du personnel avec diverses responsabilités et fonctions pour leur dévouement, leur sacrifice et leur travail inlassable au cours de l'année écoulée avec l'esprit d'une équipe unifiée, avec une mention spéciale pour le Secrétaire général du Conseil et pour l'Inspecteur général, que nous remercions énormément et nous louons profondément.

Certes, toutes les données, chiffres et résultats qui seront présentés aujourd'hui ne resteront que des indicateurs préliminaires limités qui ne refléteront pas la réalité de l'énorme effort fourni ou les grands sacrifices qu'ils faits pour faire réussir un certain nombre d'ateliers parallèles complémentaires, dont je vais vous présenter quelques détails Comme suit :

**Premièrement : des ateliers de structuration et de gouvernance institutionnelle.**

Pour compléter les assises structurelles, le Conseil a tenu à préparer un plan stratégique de ressources humaines, tant au niveau de l'attraction des cadres et des compétences qu'au niveau de leur composition et de leur qualification, de l'augmentation de leurs capacités, de la gestion de leurs affaires administratives et du suivi de leurs parcours professionnels.

Dans ce contexte, les chefs d'unités du Secrétariat et les chefs de conseil ont été choisis et nommés parmi 210 candidats, dont une proportion importante sont des employés de différents secteurs, soulignant l'approche ouverte du Conseil fondée sur des normes de compétence, d'expérience, de transparence et d'efficacité.

Une série de mesures et de procédures ont également été adoptées pour organiser les concours, que ce soit au niveau administratif, financier ou informationnel, à l'occasion du recrutement de 26 conservateurs judiciaires de seconde classe, 18 ingénieurs d'État de première classe et 5 secrétaires judiciaires de troisième classe.

Cela renforcera la structure du Conseil et l'aidera à soutenir ses efforts pour s'engager dans des ateliers de modernisation et de développement des services judiciaires électroniques, les améliorer et les adapter aux changements nationaux et internationaux dans le domaine de la justice numérique, que nous considérons comme l'un des défis essentiels qui doivent être gagnés.

Il est certain que l'harmonie et la fusion de cette nouvelle génération de juges, de cadres et d'employés et leur intégration

dans les structures du Conseil ont demandé un grand effort, car nous avons veillé à leur fournir plusieurs formations, que soit sur le plan théorique ou sur le terrain, afin de les préparer et de créer une nouvelle dynamique encadrée par les valeurs de la famille unifiée.

L'année 2019 a également vu le lancement de l'accord de jumelage avec le Conseil supérieur Belge dans le cadre du Programme européen de soutien à la justice dans notre pays, visant à construire des meilleures pratiques pour le travail du Conseil, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation, du renforcement des mécanismes d'efficacité, de l'indépendance administrative et financière et de l'implémentation des valeurs de Communication et sensibilisation. Ce sont là des axes de travail importants dans le cadre des ateliers de structuration et de fondation, auxquels nous accordons beaucoup d'attention et qui exigent beaucoup d'efforts, de sagesse et de patience, dans la conviction que la construction sur les bonnes bases et sur un terrain solide demeure la clé du succès et le pilier de tout grand projet de réforme sociale de la taille et du niveau du projet de réforme de la justice.

Un projet auquel nous devons tous contribuer chacun de sa position selon une approche véritablement participative avec tout le patriotisme, la conscience, l'audace et la créativité et surmonter toutes les idées négatives et la vision monothéiste étroite.

**Nous sommes confrontés à une responsabilité nationale  
et à un défi international.**



**Nous sommes en face d'un serment énorme et d'une  
grande responsabilité  
Nous devons planter et construire aujourd'hui pour  
récolter les fruits dans l'avenir**

**Deuxièmement :L'ateliers pour consacrer les garanties et  
appliquer les normes.**

Il ne fait aucun doute que l'instauration de l'indépendance du Pouvoir Judiciaire dans sa dimension individuelle est fondé sur bon nombre de ses interventions sur l'instauration des garanties constitutionnelles et juridiques accordées au bénéfice des juges, de suivre leur carrière professionnelle, de gérer leurs dossiers administratifs et de recevoir leurs plaintes et griefs, avec efficience, soin et responsabilité.

L'année 2019 a été caractérisée par l'activité intensive du Conseil par la tenue de nombreuses réunions et les longues heures de travail afin de préparer les travaux des sessions régulières de janvier et septembre et de préparer les différents projets de résolutions et décisions qui en découlent et d'assurer leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler avec fierté les résultats exceptionnels obtenus dans ce domaine, où le Conseil a nommé 72 responsables judiciaires à de nouveaux postes après avoir rempli toutes les conditions, c'est-à-dire un changement allant jusqu'à 33%, ainsi que la nomination des députés des responsables judiciaires afin de soutenir leur travail

complexe et de créer un noyau pour des successeurs qualifiés pour prendre ces responsabilités à l'avenir.

Nominations faites conformément aux normes de transparence, d'efficacité et d'égalité des chances afin de créer une nouvelle dynamique pour le travail des tribunaux et d'exprimer la réelle volonté de suivre les ateliers de réforme et de les activer en mettant le responsable approprié dans la position appropriée.

Je dois ici réitérer aux Mesdames et Messieurs les responsables judiciaires des différentes juridictions du Royaume que la responsabilité est un engagement, la responsabilité est créativité et initiative, faites de vos tribunaux des modèles d'une administration judiciaire efficace et d'espaces pour la production d'une justice rapide et sophistiquée.

Les tribunaux où il n'y a pas de place aujourd'hui pour tolérer les insoucians et les courtiers qui commercent dans les problèmes et les préoccupations des citoyens.

Protégez le caractère sacré des tribunaux et le prestige de leurs employés par votre engagement envers vos valeurs morales et vos devoirs juridiques, et vous trouverez au Conseil supérieur tout le soutien pour lutter contre toutes les manifestations de corruption et pour faire face à tous les aspects du déséquilibre et de la goujaterie.

**Mesdames et messieurs ;**

Notre soin pour l'institution du responsable judiciaire en tant que chef du groupe de travail de son département judiciaire s'accompagne de notre volonté de soutenir les tribunaux avec une nouvelle génération de juges, tous ambitieux, dynamiques et prêts à faire, afin d'accomplir ce devoir avec sérieux et distinction.

Dans ce cadre, le Conseil en 2019 à infuser du sang neuf avec la nomination de 160 nouveaux juges dans divers tribunaux du Royaume appartenant à la 42eme promotion.

Nos juges ont contribué à leur sélection, leur formation et leurs stages pendant deux ans, et nous avons tenu à suivre leur installation dans leur circonscription à travers la lettre que nous avons adressé à tous les responsables afin de leur accorder une attention particulière pour faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement socio-professionnel.

Je dois ici assurer toutes les composantes de la génération judiciaire de la nouvelle jeunesse marocaine que le Maroc de demain a besoin de juge avec toutes les connotations et les charges que ce mot détient donc, préservez le symbolisme de votre tenue et le caractère sacré du serment que vous avez prêté et préservez les valeurs authentiques que génération après génération ont construit avec tant de sacrifices et de travail.

**Mesdames et messieurs ;**

La bonne gestion du travail judiciaire nous a obligé en 2019a prendre 874 décisions pour nommer des juges a des fonctions d'enquête, des mineurs, de l'application des peines,

dunotariat, des affaires des mineurs, de la justice de la famille, ainsi que 40 décisions de nominations, deux juges hébreux et neuf (9) juges au tribunal militaire ; comme nous avons déterminé 326 positions judiciaires des juges après leur promotion et nous avons répondu positivement à 341 demandes de transfert. Ce sont des chiffres très importants qui reflètent notre interaction positive avec les conditions des juges et l'améliorent de leurs conditions de travail et reflètent notre grande préoccupation d'éliminer tous les points de faiblesse qui peuvent affecter la performance judiciaire, son efficacité et sa qualité.

### **Mesdames et Messieurs ;**

Chacune de ces décisions nécessite de longues heures d'analyse et de réflexion et un certain nombre de mesures administratives et informatiques, afin de combiner le principe de protection des garanties individuelles aux juges et d'assurer le bon fonctionnement logique des tribunaux au service de la justice dans notre pays.

### **Troisièmement : L'ateliers de l'éthique.**

L'année 2019 a été une véritable nouvelle phase de test afin de donner une dynamique forte à cet important atelier de réforme à travers une approche objective visant à établir la confiance, à encourager les compétences, à remédier à toutes les violations et abus en matière de responsabilité et à ouvrir des perspectives de production, de progrès et de développement.

Dans ce contexte, nous avons tenu à faire des normes d'éthique et de conduite professionnelle des références clés lors de la nomination des responsables judiciaires, et nous avons promu un nombre important de juges dans diverses catégories et grades, et nous avons écrit aux autorités gouvernementales compétentes afin d'accélérer la mise en œuvre optimale des décrets pertinents relatifs aux indemnités des juges et à l'amélioration de leurs conditions matérielles et sociales en tant que principe essentiel accepté internationalement pour la fortification et l'instauration efficace de l'indépendance et de l'éthique.

D'autre part, nous avons travaillé à finaliser le projet de code d'éthique professionnelle en programmant d'importants ateliers avec le Conseil supérieur de la magistrature Belge et d'autres partenaires internationaux afin d'instaurer les meilleures pratiques, notamment dans le domaine de la liberté d'expression et de l'utilisation des réseaux sociaux et leurs relations avec le devoir de discrétion.

Un code de conduite qui sera certainement l'un des mécanismes de base qui contrôlera la pratique professionnelle et la rendra plus efficace, transparente et responsable.

Ces mesures ont été renforcées par un certain nombre de mécanismes de surveillance, d'évaluation, d'inspection et de discipline, et pour ce l'inspection générale a fait un diagnostic général et un autre sectoriel de la situation d'un certain nombre de circonscriptions judiciaires et a évalué le niveau de leur rendement et sa qualité.

Elle a également par demande du conseil accompli 97 enquêtes, en plus de l'inspection judiciaire décentralisée pour laquelle 87 rapports ont été rédigés.

Je dois ici noter les initiatives positives prises par certains des premiers présidents des cours d'appel à travers leurs visites d'inspection imprévues pour voir de près le fonctionnement des tribunaux de première instance dans leurs sphères d'influence et exprimer leurs observations et leurs orientations afin d'optimiser la mise en œuvre du projet de réforme qui leur est confiés.

### **Mesdames et messieurs ;**

Le Conseil a veillé à ce que les procédures disciplinaires respectent le cadre des garanties juridiques et des droits de l'homme qui combinent responsabilité, encadrement, éthique et évaluation, poursuites disciplinaires dans lesquelles ont été issu, en 2019, des décisions allant de la peine de licenciement à l'exclusion temporaire, l'avertissement et la réprimande.

Le Conseil a également reçu un certain nombre de plaintes, qui étaient pour la plupart de nature générale concernant les diverses professions associées au travail des tribunaux. Le Conseil a aussi reçu un bon nombre de plaignants et a entendu le contenu leurs plaintes qui ont été étudiés et traités en prenant les mesures appropriées à leur égard.

Ici, nous devons enregistrer une diminution du nombre de plaintes par rapport à 2018, dont un nombre important d'entre elles ont déjà reçu des réponses ou ont été adressées à l'autorité

non compétente ou il y a un manque d'information et de documentation.

Il convient de rappeler fermement que, comme le Conseil tient à appliquer les règles de responsabilité, il prendra avec le même sérieux toutes les plaintes malveillantes visant uniquement à diffamer, brouiller ou influencer l'impartialité et l'indépendance des juges.

Il faut reconnaître avec grand regret que nous avons commencé à remarquer de nombreuses attitudes et pratiques qui tendent dans cette direction, auxquelles nous devons tous faire face en tant qu'autorités, institutions, organes, organismes des droits de l'homme, acteurs civils, communautaires et médiatiques.

La défense de l'indépendance et de la dignité du juge, bien qu'elle soit un devoir individuel des juges et entre dans le fonds du travail du Conseil Supérieur en tant qu'institution, il est en premier lieu un droit pour tous et un acquis qui doit être défendu et préservé de toutes les influences.

Tout le monde doit se rendre compte qu'il n'y a pas de clémence pour ceux qui portent atteinte à l'image de la justice ou qui soutiennent la corruption.

Aujourd'hui, nous voulons une autorité qui est un puissant rempart, qui interagit consciencieusement avec les nobles percepts de Sa Majesté afin de préserver les acquis.

Une Autorité, qui contribue à l'éthique de la vie publique et à la protection de la confiance des litigants.

### **Quatrièmement : L'ateliers de la communication.**

C'est l'un des thèmes auxquels nous accordons une grande attention en tant que méthode de gouvernance et en tant que mécanisme de soutien au dialogue social, estimant que la justice est une question collective et une responsabilité nationale.

Dans ce contexte, nous avons axé 2019 sur un certain nombre d'interfaces et de priorités et nous avons dans un premier lieu tenu un certain nombre de réunions de communication au sein des structures du Conseil pour créer la dynamique de l'équipe, établir des règles d'action et consacrer les valeurs de l'institution.

D'autre part, l'institution de la Présidence a continué à tenir des réunions avec les responsables judiciaires, les barreaux, les associations professionnelles de justice, les syndicats des greffes, les adouls et les notaires dans un climat de responsabilité et de dialogue constructif pour examiner divers problèmes professionnels et unifier les visions pour trouver des solutions réalistes qui feront évoluer notre système judiciaire.

Il faut souligner ici qu'une véritable réforme exige une exclusion totale du classisme, de l'idéologie de l'exclusion, des calculs étroits et du changement des mentalités négatives. Et l'éloignement des tendances, des affiliations et des ventes aux enchères.



Le juge ne reflète que le résultat du travail des autres, et toutes les composantes doivent travailler dans un esprit d'équipe pour les mêmes valeurs, objectifs et mission.

L'année écoulée a également été une occasion importante de participer à de nombreuses réunions de sensibilisation avec divers médias et aux activités de la société civile et des droits de l'homme et des institutions universitaires nationales et internationales, qui, en ce mot, il n'est possible d'en étaler les détails et à les particularités.

En outre, le Salon international du livre a été un événement de communication sans précédent avec le public à travers des rencontres en face-à-face entre un groupe de juges de la Cour de cassation et le grand public, suivie et retransmise en direct par un certain nombre de sites et de supports médiatiques.

Ce sont toutes des accumulations en plus de nos efforts en 2019 pour développer notre site Web dans sa forme et son service pour répondre aux attentes de chacun en matière de communication et de sensibilisation.

Cette année, grâce à Dieu et à son aide, nous sommes déterminés à continuer à développer cet atelier à travers un certain nombre de nouveaux mécanismes ciblant le plus grand nombre de segments, de groupes et d'institutions, ainsi qu'à soutenir les compétences des responsables judiciaires afin de former une nouvelle génération de juges de communication et de préparer des guides et de la documentation qui contribuent à la participation de tous dans ce grand atelier.

Le monde d'aujourd'hui connaît une révolution majeure et rapide dans le domaine de la communication et des technologies de l'information et il n'est plus possible de relever ces défis sans développer des mécanismes de communication et d'améliorer leur contenu les protégeant avec des contrôles juridiques et éthiques nécessaires.

### **Cinquièmement : L'Ateliers de formation.**

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire a accordé une grande importance au développement des ressources humaines et à l'instauration de la formation de mise à niveau, la formation spécialisée et la formation continue de son plan stratégique.

Une nouvelle approche a été développée dans ce domaine sur la base de bases scientifiques et méthodologiques, participative, planifiée, définissant les besoins réels des groupes ciblés, développant des programmes de formation spécialisée, préparant avec intérêt la formation régionale et la formation à distance en accordant une grande importance à l'éthique et aux traditions judiciaires bien établies, le tout en parallèle avec les processus de suivi et d'évaluation de ces programmes afin d'en assurer la qualité et l'efficacité.

Nous avons veillé à créer les conditions pédagogiques et logistiques pour cette qualité et cette efficacité en déterminant les priorités et les besoins réels en fonction du contexte général du système de réforme de la justice et des ateliers structurés des travaux du Conseil avec ses différentes composantes.

Ont bénéficié cette année, 30 responsables judiciaires de première instance, 257 juges chargés de l'instruction, 67 juges des crimes de la traite des êtres humains, 20 juges dans des affaires des crimes financiers, 25 juges pour des infractions au code de la circulation, 20 juges des crimes de corruption et de protection des fonds publics, 15 juges des crimes de la drogue et 26 conservateurs Judiciaires et 5 greffes.

Ceci en plus des formations dispensées aux juges dans le cadre des programmes de coopération internationale et de programmes de formation préparés par les bureaux régionaux d'organisations internationales et de programmes de formation dans le cadre de centres de recherche, d'universités, d'écoles de formation, de délégations et des réseaux juridiques.

### **Sixièmement : L'Ateliers de la valorisation du capital humain du Pouvoir Judiciaire.**

En tant que contribution du Conseil Supérieur au renforcement de la gouvernance institutionnelle publique, il a nommé de juges à la présidence ou à la composition d'un certain nombre de conseils et d'organes nationaux et internationaux et à participer aux comités chargés des examens d'éligibilité pour pratiquer la profession d'avocat et d'attachés judiciaires ainsi que des juges rattachés à un certain nombre de ministères, ambassades et institutions nationales.

Il enrichit également le domaine des connaissances juridiques et professionnelles et diffuse une culture juridique et

des droits de l'homme, le Conseil a fourni de vastes possibilités aux juges pour enseigner et donner des cours et des conférences dans diverses universités et instituts dans le Royaume, comptant plus de 320 juges, ceci en plus de la publication d'un nombre important de livres, études, articles et mémoires de doctorat et de master contribuant à la formation pratique et solide de la nouvelle génération d'étudiants en les préparant pour s'engager dans la vie professionnelle avec facilité et douceur.

Sans perdre de vue la contribution importante de la Cour de Cassation à la production de la jurisprudence par l'émission diversifiée de ses publications, qui a atteint un taux bien supérieur par mois et l'ouverture de ses portes à tous les étudiants chercheurs, qui ont atteint en 2019 le nombre d'environ 13000 visiteurs.

En plus des nombreuses réunions et séminaires organisés au niveau des différents départements judiciaires du Royaume, ou ont été discutées les questions pratiques les plus importantes et les problèmes juridiques et judiciaires et leur conséquences sociales, économiques et de droits.

Tous ces efforts mettent en évidence concrètement la contribution de la justice non seulement dans la production de jugements et la résolution des conflits, mais aussi dans la réalisation du développement dans son sens véritable et complet avec patriotisme et la responsabilité.

## **Septièmement : L'Ateliers de l'implémentation de la force de proposition et de consultation du Conseil pour le développement du système de justice.**

En 2019, le Conseil a activé son rôle constitutionnel en tant que force de proposition en élaborant des rapports et en émettant les recommandations nécessaires sur la situation de la justice et le système judiciaire en général par le biais d'un certain nombre d'initiatives et de mesures décrites comme suit.

**---L'engagement dans des programmes internationaux de réforme du système judiciaire en contribuant en tant que partenaire clé en faisant un certain nombre d'observations et de suggestions sur la gouvernance institutionnelle de l'Institut pour la formation des juges et des attachés judiciaires.**

**---Préparation d'études et de propositions sur la gestion des besoins dans les tribunaux.**

**---Étude de l'état actuel des professions judiciaires.**

**---Étude des rapports des tribunaux relatifs aux vrais problèmes pour assurer la justice requise.**

**--- Préparation de propositions de rationalisation des recours devant la Cour de cassation.**

**--- Réalisation d'une étude et de propositions sur les lois fondamentales tel que le code de la procédure civile et pénale, le droit pénal, les accidents du travail et les maladies**

## **professionnelles, ainsi que des lois spéciales relatives aux tribunaux administratifs.**

Le Conseil a également exprimé ses opinions et consultations sur un certain nombre de projets de loi généraux tels que l'organisation judiciaire du Royaume, la défense pour inconstitutionnalité des lois, la médiation, l'arbitrage, l'état civil, la lutte contre le blanchiment d'argent, la procédure pénale et la création de l'Agence nationale pour la gestion et la collecte des fonds et des biens saisis ou confisqués et l'organisation et gestion des établissements pénitenciers et le projet de résolution conjoint sur la gestion des archives.

L'approche participative exige une interaction positive et sérieuse avec ces observations et suggestions fondées sur une grande expérience et une pratique sur le terrain des juges.

L'application prudente et bonne des dispositions de la loi nous oblige à prendre une position sérieuse et une vision stratégique pour qu'un examen objectif des lois soit plus juste et équitable.

## **Huitième : L'Ateliers de la coopération et du partenariat.**

L'année 2019 a vu une dynamique internationale et nationale majeure qui peut être résumée dans les éléments suivants :

1—L'institution du Président-Déléguée a reçu un grand nombre de Présidents de Pouvoirs Judiciaires, de ministres,

d'ambassadeurs et de Responsables de Cours supérieures et de délégations d'institutions judiciaires, de défense des droits de l'homme et économiques de divers continents du monde liés au domaine de la justice tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, la Grèce, Le Danemark, l'Islande, l'Autriche, la Belgique, l'Indonésie, l'Inde, le Japon, la Turquie, la Palestine, le Soudan, l'Arabie saoudite, le Sénégal, le Burkina Faso, et nous nous sommes concentrés cette année sur l'expérience asiatique comme ayant des systèmes juridiques distincts, en particulier dans le domaine de la justice commerciale, l'informatisation de l'administration judiciaire et l'amélioration des services judiciaires.

2—Les visites que l'institution de la présidence a fait en Indonésie et à Singapour et la participation en tant qu'invités d'honneur à l'ouverture de l'Année judiciaire en Espagne ainsi que la cérémonie d'investiture de la Première Présidente de la Cour de cassation Française.

3-- Nous avons signé des protocoles d'accord avec nos homologues de l'Indonésie, de Singapour et de la Palestine et nous avons donné le lancement officiel de l'accord de jumelage avec le Conseil suprême de la justice de Belgique.

4-- Nous avons préparé des projets d'accords qui ont atteint des stades très avancés avec l'Inde, le Conseil d'État Français et les Cours suprêmes d'Autriche, du Japon et du Royaume-Uni.

5-- Nous avons préparé un projet d'accord avec le Parlement comme cadre approprié pour créer des ponts de

coopération efficace entre les Autorités, qui sera signé prochainement.

6-- La participation distinguée du Conseil Supérieur à de nombreuses réunions internationales et ateliers de formation en Jordanie, en France, au Luxembourg, au Sultanat d'Oman, au Liban, en Italie, aux États-Unis, à Malte, en Chine, en Tunisie, en Ouganda, en Côte d'Ivoire, en Allemagne, en Algérie, en Suisse et en Égypte.

7-- Notre participation à la deuxième session de la Conférence Internationale de Marrakech sur la justice et l'organisation du premier forum régional pour les femmes juges africaines et du troisième forum maroco-italien, qui ont constitué des événements judiciaires exceptionnels et qui ont rencontré une grande résonance internationale.

C'est une dynamique qui nous permet de développer notre expérience et nos perspectives de travail, et elle reflète la confiance internationale dans le potentiel important et le statut privilégié de notre pays en tant qu'expérience de réforme unique dans la région.

Nous sommes certainement déterminés à poursuivre ces efforts au service des grandes causes de la nation et à la justice dans le monde entier.

**Neuvièmement : L'Atelier pour contribuer aux grands enjeux nationaux.**

Il ne fait aucun doute que le Pouvoir Judiciaire, tout en s'acquittant de ses responsabilités constitutionnelles et



juridiques, demeure lié dans ses choix stratégiques à interagir positivement avec d'autres grands sujets et événements nationaux, y compris la question de l'unité nationale, que Sa Majesté le Roi a soulignée comme étant la responsabilité de tous.

Dans ce contexte et à l'occasion de l'anniversaire de la Marche verte, le Conseil a organisé une importante réunion avec une délégation islandaise de haut niveau qui comprenait un grand nombre de personnalités judiciaires, juridiques et des droits de l'homme afin de présenter le contenu et les fondements de notre cause nationale et nous avons participé à l'organisation d'un symposium national à la même occasion dans la ville de Dakhla sur le rôle de la diplomatie parallèle dans la défense de notre intégrité territoriale.

En outre, toutes les visites internationales à la l'institution du Président Délégué ont été une autre opportunité de mettre en exergue les derniers développements sur la question nationale et de mettre l'accent sur sa justice historique et juridique et sa légitimité.

L'année 2019 a également été l'occasion de faire d'autres efforts sur des questions clés liées à l'activation et à la perpétuation de la culture des droits de l'homme dans notre pays à travers un certain nombre d'initiatives décrites comme suit :

1-- Organisation de réunions de travail avec des représentants d'un certain nombre d'organisations internationales impliquées dans ce domaine, telles que l'institution **Dignity**, l'Institut danois pour les droits de l'homme, et le Bureau de la

démocratie et des droits de l'homme et du travail du Département d'État des États-Unis, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'UNICEF.

2-- Organisation et participation à un grand nombre de réunions nationales et internationales liées aux droits de l'homme, j'en cite : séminaires sur l'erreur judiciaire, la lutte contre la torture, la Cour Pénale Internationale, la traite des êtres humains, la justice pour enfants, la protection des droits économiques et sociaux et les questions relatives aux migrants Réfugiés et autres...

Ce sont toutes des occasions d'apprendre davantage sur les expériences et les meilleures pratiques à travers le monde dans le domaine des droits de l'homme et d'enrichir notre expérience et de développer notre potentiel organisationnel humain, juridique et judiciaire afin d'enchâsser l'état du droit et des institutions.

### **Honorable présence ;**

Notre choix cette année de la devise « La justice est le fondement d'un développement global » s'est basé sur des données, des chiffres et une jurisprudence exceptionnelle qui reflètent clairement la philosophie et le contenu de ce slogan.

En 2019, les 2 851 juges du Royaume ont prononcé 3,172. 653 jugements, et la moyenne annuelle par juge était de 1 113 jugements, soit une augmentation significative par rapport à l'année précédente.

Ce sont des chiffres et des taux qui demandent des heures et des jours de dur labeur et de grands sacrifices faits par les juges du Royaume dans tous les centres et les tribunaux armés du pouvoir de la loi et de la lumière de la vision inhérente à leurs consciences, engagés de manière responsable dans ce projet social dirigé par Sa Majesté le Roi.

Des chiffres qui reflètent la mesure dans laquelle ils contribuent à la réalisation de la sécurité judiciaire dans tous ses aspects sociaux, économiques et des droits de l'homme et ses dimensions nationales et internationales, nous présentons nos salutations d'appréciation, de fierté, de remerciements et de gratitude à tous nos juges exceptionnels.

### **Mesdames et Messieurs ;**

Nous vous sommes très reconnaissants de vos efforts, de votre engagement et de vos sacrifices et nous serons toujours désireux de fournir toutes les garanties et conditions pour que puissiez accomplir votre mission avec positivité et responsabilité.

Au niveau de la Cour de cassation, en 2019, nous avons pu obtenir des résultats importants distingués malgré toutes les contraintes. Nous avons enregistré (51 591) affaires avec une augmentation de 21,2%, ce qui est un chiffre très élevé par rapport non seulement aux tribunaux similaires à travers le monde, mais aussi avec les cours d'appel du Royaume, qui sont des cours de faits.

C'est certainement un chiffre qui indique la demande croissante des justiciables et leur grande confiance dans l'équité et l'efficacité de la Cour de cassation, mais il exige de nous de trouver une réponse urgente à notre demande répétée, pour mettre des barrières juridiques en place pour empêcher le pourvoi en cassation d'un certain nombre d'affaires mineures qui consomment beaucoup d'effort, de temps et de ressources. Les exigences du chapitre 269 du Code civil doivent être modifiées pour permettre à la Cour de cassation de s'opposer de statuer dans les affaires dans le cas d'un second pourvoi afin de préserver la confiance du public et de ne pas perdre de temps judiciaire.

Nous avons fièrement enregistré une augmentation significative du nombre de cas jugés, qui a atteint 46 726 décisions avec une augmentation de 17,1 %, un chiffre auquel nous ne pouvons que saluer chaleureusement les présidents de Chambres et les conseillers qui, malgré les changements dans la structure humaine de notre Cour de Cassation dû au départ d'un nombre important de juges à la retraite et la nomination d'une nouvelle génération de juges à la cour, ils ont pu s'adapter au dynamisme de cet édifice et à son plan stratégique.

Une dynamique qui se manifeste également dans l'activation du droit constitutionnel de disposer d'un litige dans un délai raisonnable, et nous avons atteint 77 % des affaires tranchées en moins d'un an.

**Mesdames et Messieurs ;**

Nous avons devant nous des données et des chiffres dont nous sommes fiers mais, nous sommes plus ambitieux et nous espérons plus.

Cela nécessite de donner plus d'intérêt à la cellule de base de la production judiciaire, qui est les tribunaux de première instance, qui s'élèvent à environ 84,04 pour cent du total des cas enregistrés à des degrés différents.

Une attention à l'élément humain, les responsables judiciaires et les juges surtout qu'ils sont la nouvelle génération qui a besoin de beaucoup de soutien et d'encouragement tout en prenant soin des cadres et du personnel du greffe et l'amélioration de leurs conditions de travail. nous avons proposé il y a des années une modification législative pour que le greffe soit une source de sélection d'un certain nombre de ses cadres expérimentés avec un savoir-faire et compétence pour renforcer les rangs des juges.

Il est également nécessaire de s'engager avec sérieux dans un des ateliers de base qui est considéré un outil essentiel pour la transparence et l'efficacité et augmentera avec elle les indicateurs de qualité, à savoir, la simplification des procédures et la modernisation réelle des mécanismes du travail des tribunaux et du système judiciaire, beaucoup des défauts attribués à la justice d'aujourd'hui sont subjectivement causés par la complexité des procédures juridiques etcela affecte le niveau de confiance, perturbe les intérêts et gaspille les intérêts d'une justice dans des délais.

Il est inconcevable aujourd'hui que la production de la justice soit soumise à des textes juridiques qui ne sont pas adaptés aux réalités judiciaires nationales et internationales.

Il est devenu nécessaire que chacun s'engage sans exception dans les programmes de transformation numérique de la cour électronique, du service électronique, des délibérations numériques et d'autres services judiciaires numériques intelligents parce que nous vivons dans un monde accéléré et en évolution.

C'est ce que nous avons su, depuis des années, et nous avons commencé les délibérations numériques dans un certain nombre de sections de la Cour de Cassation ainsi que la numérisation des décisions et la construction d'archive électronique en plus de la préparation d'un accord tripartite avec les avocats et la Poste du Maroc afin d'activer le service électronique, ainsi qu'un certain nombre de projets techniques que nous sommes en train de finaliser pour les lancer cette année dans certaines juridictions en tant que modèle qui sera généralisé au reste des tribunaux du Royaume.

La contribution de la famille de la justice au développement global ne sera certainement réalisée qu'avec un engagement sérieux et ouvert à la transformation numérique et au développement technologique.

### **Honorable Assistance ;**

Nous avons reçu avec une grande fierté le contenu de la Haute lettre Royale adressée aux participants de la Conférence

Internationale de la justice, dans laquelle Sa Majesté a souligné l'importance des décisions de la justice marocaine, en particulier celles de la Cour de Cassation, qui a cherché à donner crédibilité, stabilité et flexibilité dans le domaine de l'investissement.

L'observateur objectif du travail judiciaire verra clairement la charge des droits de l'homme que nous essayons de cristalliser et d'incarner à travers les décisions de principe qui mettent en évidence le rôle de la justice dans la réalisation d'un développement global en enchâssant la protection judiciaire des droits et libertés et en incarnant la véritable implication des juges dans le processus de réforme avec une approche réaliste qui a pour objectif d'assurer la sécurité juridique et judiciaire.

Des rôles que nous voyons à travers les nombreux arrêts que le temps étroit dont nous disposons ne permet pas d'étaler, mais nous oblige à reconnaître fortement les conseillers de la Cour de Cassation et leur volonté d'accomplir leur mission avec honnêteté, conscience et sincérité, nous leur en sommes très reconnaissants.

Mes vives expressions d'appréciation pour tous les cadres et le personnel du greffe, qui sont à la base de la réussite du travail judiciaire et administratif en la personne du chef du greffe.

Je profite également de cette occasion pour montrer notre reconnaissance aux juges qui sont des écoles dans l'art de la science et la jurisprudence, à nos juges pionniers qui ont quitté les salles d'audience, y compris ceux qui sont décédés, mais qui

n'ont jamais quitté notre conscience, et pour lesquelles nous prions Dieu pour qu'il soit miséricordieux envers eux.

À la fin de ce discours, je vous renouvelle excellences, mes remerciements pour votre présence et votre importante participation, appelant le Tout-Puissant à nous aider tous pour le bien de ce pays.

Verset de coran

merci